



Centre de recherche  
interdisciplinaire  
en réadaptation  
du Montréal métropolitain

#### Membres institutionnels :

##### CISSS de Laval

- Hôpital juif de réadaptation

##### CISSS de la Montérégie-Centre

- Institut Nazareth et Louis-Braille

##### CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

- Institut universitaire sur la réadaptation en déficience physique de Montréal (IURDPM)
  - ▶ Pavillon Gingras
  - ▶ Pavillon Laurier
  - ▶ Pavillon Lindsay

##### CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

- Centre de réadaptation Lethbridge-Layton-Mackay
  - ▶ Site Constance-Lethbridge
  - ▶ Site Layton-Mackay

#### Membres partenaires :

##### CISSS de Lanaudière

- Centre de réadaptation en déficience physique

##### CISSS des Laurentides

- Centre de réadaptation en déficience physique

#### Membres affiliés :

- Université de Montréal
- Université du Québec à Montréal
- Université McGill

#### Siège administratif

Pavillon Lindsay  
6363, chemin Hudson, bureau 061  
Montréal (Québec) H3S 1M9  
Canada

T 514 340-2085 poste 144778

[administration.crir@ssss.gouv.qc.ca](mailto:administration.crir@ssss.gouv.qc.ca)  
[www.crir.ca](http://www.crir.ca)

## Prix de reconnaissance Bonnie Swaine

### Membre clinicien/intervenant – Partenariat et mobilisation des connaissances

Le **Prix de reconnaissance Bonnie Swaine** est une distinction créée par le Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) en l'honneur de [Bonnie Swaine](#), codirectrice scientifique du CRIR de 2010 à 2020. Elle a permis à de nombreux membres cliniciens/intervenants du CRIR de se réaliser dans la recherche clinique, que ce soit par l'encadrement de projets émergeant de questions du terrain, ou encore par la recherche-action imbriquée dans les pratiques innovantes.

Pendant ses années à la direction du CRIR, elle a proposé des solutions concrètes et a collaboré assidûment avec les membres cliniciens/intervenants (personnel, gestionnaires) pour que la culture de recherche prenne tout son sens dans nos établissements partenaires.

Ce prix est attribué à un membre clinicien/intervenant du CRIR qui s'est illustré de façon particulière par sa contribution aux partenariats et à la mobilisation des connaissances dans le cadre de la mission du CRIR.

#### Objectifs

- Reconnaître la contribution des membres cliniciens/intervenants au développement des partenariats et à l'actualisation de la mission de recherche du CRIR;
- Assurer le rayonnement de la recherche en partenariat et l'implication des membres cliniciens/intervenants dans la mobilisation des connaissances\*.

\* *La mobilisation des connaissances englobe un continuum de diffusion-dissémination-implantation (Nilsen, 2015). La mobilisation des connaissances consiste à capter et échanger la bonne information avec les bonnes personnes, dans le bon format et au bon moment, dans le but de soutenir la prise de décision des usagers, de leurs proches, des intervenants et des parties prenantes.*

#### Prix de reconnaissance Bonnie Swaine

Pour en savoir plus sur ce prix et les Lauréats précédents, [cliquez sur ce lien](#).

**Philippe Archambault, erg., Ph.D.**  
Codirecteur scientifique, CRIR

**Claudine Auger, erg., Ph.D.**  
Codirectrice scientifique, CRIR

## Prix de reconnaissance Bonnie Swaine 2023

### Membre clinicien/intervenant

### Partenariat et mobilisation des connaissances

#### Lancement : Concours 2023

Le **Prix de reconnaissance Bonnie Swaine 2023** vise la reconnaissance d'un maximum de six (6) membres cliniciens/intervenants, soit un (1) finaliste avec mention d'honneur par établissement du CRIR incluant les partenaires (CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île de Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal, CISSS de Laval, CISSS de la Montérégie-Centre, CISSS des Laurentides, CISSS de Lanaudière).

Un « comité de sages » du siège administratif du CRIR sélectionnera parmi ces finalistes une personne qui sera récipiendaire du Prix de reconnaissance Bonnie Swaine 2023.

L'annonce officielle du membre clinicien/intervenant lauréat du Prix de reconnaissance Bonnie Swaine 2023 aura lieu lors de l'Assemblée générale annuelle du CRIR qui aura lieu à l'automne 2023.

Les contributions de tous les finalistes et du lauréat seront soulignées tout au long de l'année, à la fois par le siège administratif du CRIR et par chaque établissement suivant une manière définie localement.

#### Déroulement

Chacun des établissements du CRIR qui choisit de participer se dotera d'un comité local mandaté pour évaluer des candidatures parmi ses membres cliniciens/intervenants, selon cinq critères d'évaluations (voir ci-dessous).

Ce comité sera animé par les responsables de site (établissement du CRIR) et les coordonnateurs de recherche clinique (CRC), qui pourront s'adjoindre d'autres responsables locaux. Il décernera sa mention d'honneur à une seule personne.

Il soumettra ensuite la candidature de cette personne finaliste au siège administratif du CRIR, dans le cadre du concours : Prix de reconnaissance Bonnie Swaine 2023.

#### Critères d'admissibilité

1. Pour être admissible, un candidat doit être un membre clinicien/intervenant du CRIR en règle au moment du dépôt de la candidature.
2. Les membres cliniciens/intervenants du CRIR ne sont pas autorisés à se nommer eux-mêmes. Les membres du comité local évalueront les candidatures, offriront une mention d'honneur et soumettront une personne finaliste au siège administratif du CRIR.
3. Un établissement du CRIR pourra soumettre, s'il le souhaite, une même candidature à deux reprises maximum sur une période de quatre ans.

## Prix remis au Lauréat | Prix de reconnaissance Bonnie Swaine 2023

- Une carte cadeau d'une valeur de 100\$ (carte de son choix)
- Un certificat officiel
- Invitation spéciale pour participer à un repas reconnaissance en compagnie de Bonnie Swaine, des autres finalistes et de représentants du CRIR.

## Comité de sages (comité de sélection - Siège administratif du CRIR)

Le comité de sages\* aura le mandat de recevoir et d'évaluer les candidatures des finalistes de chaque établissement du CRIR afin de déterminer la personne récipiendaire du Prix de reconnaissance Bonnie Swaine 2023. Ce comité sera composé de trois ou quatre membres :

- Un membre de la direction scientifique du CRIR, qui assurera la présidence du comité;
- Bonnie Swaine;
- Claudia Bojanowski, coordonnatrice aux partenariats et mobilisation des connaissances du CRIR;
- Un (1) membre retraité du CRIR (cliniciens ou chercheurs) ou (si non disponible) une autre personne-ressource dont le choix sera entériné par le COR.

\*Note : une personne membre d'un comité local ne peut faire partie du comité de sages.

## Critères d'évaluation

Chaque comité local évaluera des candidatures parmi leurs membres cliniciens/intervenants selon cinq critères qui réfèrent à l'ensemble des contributions fournies par la personne à l'intérieur des cinq années précédant le concours.

Cette personne, par ses efforts en lien avec des projets associés au CRIR et la mobilisation des connaissances, a produit ou a fait preuve de :

1. **Impact sur le milieu de pratique** : sa contribution a eu un **impact positif remarquable sur la prestation de soins ou de services** de son milieu de pratique, ou donne une valeur ajoutée aux services reçus par les usagers. Le nombre d'intervenants ou d'usagers concernés et les caractéristiques de l'impact devraient être pris en compte (durée, portée, effets mesurables si pertinents, etc.), ou encore la qualité innovante de sa contribution même si la portée est moins grande, etc.
2. **Impact sur le rayonnement** : sa contribution a notamment permis à ses collaborateurs et à elle-même d'être **reconnus au-delà des murs de son établissement** d'attache grâce à ses activités cliniques, scientifiques, à ses présentations ou à ses collaborations avec des partenaires d'autres établissements. La portée du rayonnement devrait être prise en compte (au sein des établissements du CRIR, au-delà du CRIR, hors des frontières de la province ou du pays).

3. **Impact sur la formation de la relève** : sa contribution a eu un **impact remarquable sur la formation** des étudiants ou des stagiaires de son milieu de pratique, la formation de nouveaux employés ou la formation des étudiants dans les maisons d'enseignement (p. ex. lorsque la personne enseigne à l'université). Le nombre d'étudiants/employés supervisés, la qualité de la formation offerte et les impacts sur l'expérience des apprentis devraient être pris en compte.
4. **Capacité démontrée à travailler en intersectorialité** : sa **contribution** aux travaux en cause est remarquable et **reconnue par plusieurs acteurs de différents milieux** (clinique, académique, communautaire, usager, etc.). Le nombre de collaborateurs qui reconnaissent la contribution de la personne et l'appréciation générale de la personne exprimée par des collaborateurs de différents milieux devraient être pris en compte.
5. **Caractère exceptionnel de l'engagement** : la personne manifeste un **engagement soutenu et remarquable** dans l'accomplissement de ses responsabilités professionnelles régulières et de ses activités avec la communauté du CRIR. Cet engagement est remarqué par plusieurs partenaires. Les efforts personnels librement consentis visant le développement ou la mobilisation des connaissances devraient être pris en compte.

## Présentation d'une candidature | Au comité des sages du siège administratif du CRIR

La présentation d'une candidature d'un (1) membre clinicien/intervenant finaliste doit être effectuée par le comité local d'un établissement du CRIR.

Note : Il n'est pas obligatoire pour un établissement de proposer une candidature à chaque concours.

### Présentation d'une candidature :

- Date limite pour déposer la candidature : **Jeudi 5 octobre 2023, 16 h.**
- La candidature doit être transmise par courriel à l'adresse : [administration.crir@ssss.gouv.qc.ca](mailto:administration.crir@ssss.gouv.qc.ca)
- Le dossier de candidature inclut dans un seul PDF :
  - une lettre de présentation d'un maximum de 2 à 3 pages, qui doit démontrer clairement que la candidature répond aux critères d'évaluation.
  - La lettre doit être construite en suivant l'ordre des critères : 1) Impact sur le milieu de pratique, 2) Impact sur le rayonnement, 3) Impact sur la formation de la relève, 4) Capacité démontrée à travailler en intersectorialité, 5) Caractère exceptionnel de l'engagement. La plupart des candidatures respecteront plusieurs des critères mais pas nécessairement tous. Dans ce cas de figure, respectez l'ordre mais omettez les critères superflus; mettez plutôt l'emphase sur les critères que vous pouvez souligner.

Afin de recevoir son prix, et pour fin de diffusion promotionnelle dans les outils de communications du CRIR, les pièces suivantes seront demandées ultérieurement à la personne récipiendaire :

- Une photographie;
- Des informations administratives : Profession, titre exact, coordonnées, établissement du CRIR, nombre d'années au CRIR, collabore avec quelles équipes et quels membres chercheurs au CRIR.

Note aux responsables des comités locaux :

Un certificat officiel : **Finaliste – Prix de reconnaissance Bonnie Swaine 2023 « Mention d'honneur »** sera remis au membre clinicien/intervenant que vous aurez nommé finaliste dans votre établissement.

---

CRIR | Juin 2023

L'écriture épïcène est utilisée pour être plus inclusive, et ce, sans préjudice pour la non-binarité ou d'autres identités.

